REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 28 mai 2020

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics
Objet : 19036MAR00 « Travaux de rénovation du gymnase du Clergeon » - Acte modificatif n°2 au lot n°6 : plâtrerie peinture
Décision n° 2020-61
Nos réf. : PB/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code de la commande publique en date du 1er avril 2019, notamment en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU la délibération en date du 24 janvier 2019 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 29 octobre 2019 sur le site de la Mairie de Rumilly, la plate-forme marches-publics.info et au BOAMP.

CONSIDERANT l'attribution en date du 24 janvier 2020 du lot n° 6 plâtrerie peinture du marché, à l'entreprise ERBA domiciliée Zi du Chambon, 04 rue Lavoisier à 42420 LORETTE cédex,

DECIDE

Article 1

La décision modificative n°2 au lot n°6 du marché n°19036MAR00 a pour objet de prendre en compte les prestations supplémentaires suivantes :

- Lessivage, ponçage et fourniture de 2 couches peinture glycéro satinée pour les gardes corps de la mezzanine et les gardes corps tribune : 3 382.70 € HT.
- Travaux préparatoires, fourniture et application de 2 couches peinture acrylique satinée sur le mur béton donnant sur la salle de sport : 1 003.98 € HT.
- Lessivage, application de 2 couches peinture acrylique satinée compris tranche partie haute des lisses bois : 5 548.58 € HT soit un montant de : 9 935.26 € HT.

Le montant du marché est porté à la somme de : 74 190.02 € HT.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20200528-2020-61-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/05/2020
Affichage : 29/05/2020
Le Maire, Pierre BECHET

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)